



**PROVINCE DE QUÉBEC
CANTON DE WENTWORTH**

**AVIS PUBLIC
Aux contribuables de la susdite municipalité**

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité du canton de Wentworth que :

- QUE le conseil municipal adoptera à la séance du 2 décembre 2013 qui se tiendra à 19 h 00 au Centre communautaire de Wentworth situé au 86 chemin Louisa, Wentworth, un règlement fixant pour l'exercice financier 2014 et les années futures, la rémunération des membres du conseil municipal ;
- QUE les pouvoirs lui sont accordés en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q. ch. T-11.001);
- QU'un avis de motion a été donné le 11 novembre 2013;

ÉLU	RÉMUNÉRATION PROPOSÉE	ALLOCATION DE DÉPENSES
Maire	10 000\$	5 000\$
Conseiller	4 232\$	2 116\$

Donné à Wentworth, le 12 novembre, 2013.

La Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Paula Knudsen, g.m.a.